

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 559

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31

À l'alinéa 102, substituer au mot :

« votes »

le mot :

« suffrages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.